

Tours

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Réalisation de l'évaluation environnementale

- Cahier des Charges

Juillet 2017

VILLE DE
TOURS

Département de l'Indre et Loire

atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

1. Contexte et objectifs de l'étude	1
1.1. Contexte de l'étude	1
1.2. Objectifs de l'étude	2
2. Description de la prestation	3
2.1. État initial de l'environnement, perspectives d'évolution et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du SCoT.....	3
2.2. Incidences notables du PLU sur l'environnement	5
2.3. Justification des choix.....	5
2.4. Mesures envisagées pour éviter, réduire, compenser	5
2.5. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats	5
2.6. Résumé non technique et description méthodologique.....	5
3. Organisation de la prestation	6
3.1. Délais	6
3.2. Avancement et suivi de l'étude	6
4. Restitution des travaux.....	7
4.1. Contenu et format des productions	7
4.2. Confidentialité	7
4.3. Propriété des données	7
Annexe 1 : L'atlas cartographique mis à disposition du prestataire par l'Agence d'Urbansime	8
Annexe 2 : Liste des tables SIG à disposition du prestataire.....	9

1. Contexte et objectifs de l'étude

1.1. Contexte de l'étude

Par délibération en date du 26 mai 2015, le Conseil municipal de la ville de Tours a prescrit la révision générale du Plan Local d'urbanisme de la commune.

La commune de Tours dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par la délibération du 11 juillet 2011.

Ce document a été modifié le 9 juillet 2012 et le 20 décembre 2013 pour s'adapter aux évolutions du contexte urbain.

Depuis, plusieurs éléments nouveaux sont intervenus parmi lesquels :

- * Le changement d'équipe municipale avec un projet politique qui induit une nouvelle hiérarchisation des enjeux et une réécriture de l'actuel Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle du PLU en cours ;

- * L'évolution du cadre législatif et réglementaire issue notamment de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) et la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

- * L'accélération de l'urbanisation dans certains secteurs de la ville qui n'étaient pas préparés à une mutation aussi rapide ;

- * L'avancement de la réflexion urbaine dans les secteurs de projets maîtrisés par la Ville (Casernes Beaumont Chauveau, Hauts de Sainte-Radegonde, quartier des 2 Lions, Monconseil).

Ces différents éléments (évolution du contexte local et national) amènent la municipalité à engager la révision du Plan Local d'Urbanisme de Tours.

Le maître d'ouvrage est la commune de Tours représentée par Monsieur le Maire.

Le suivi de l'étude du PLU est assuré par un comité de pilotage composé d'élus qui peut, si besoin est, être élargi à des personnes extérieures aux compétences reconnues.

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours est en charge de la réalisation du PLU.

Le dossier fait l'objet d'une concertation continue avec la population et les acteurs du territoire.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objet du présent cahier des charges vise à réaliser l'évaluation environnementale du PLU, pièce majeure du rapport de présentation.

L'évaluation environnementale consiste à :

1° Analyser l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLU ;

2° Analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et exposer les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

3° Expliquer les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du PLU en considérant notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, national ou communautaire ;

4° Présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement ;

5° Définir les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLU. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du PLU sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

6° Intégrer un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

D'une manière générale, l'évaluation environnementale a plusieurs finalités :

- s'appuyer sur une connaissance approfondie et formalisée des territoires par une analyse de l'état initial de l'environnement et de son évolution ;
- s'assurer de la pertinence des choix effectués en mesurant les impacts et en vérifiant régulièrement la cohérence au regard des caractéristiques des incidences (probabilité, durée, fréquence, caractère cumulatif...) et de celles des zones susceptibles d'être touchées ;
- informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

2. Description de la prestation

La prestation se décompose en deux phases.

2.1. État initial de l'environnement, perspectives d'évolution et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du PLU

L'état initial de l'environnement du PLU en vigueur a été réalisé en 2011.

D'une façon générale, le document "état initial de l'environnement", relativement récent, demande une relecture pour être actualisé, l'état des connaissances et certains documents réglementaires ayant évolué. Il doit en outre être complété sur les champs non-évoqués en 2011, afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

En synthèse

Thèmes de l'EIE	Ressources disponibles (liste non-exhaustive)
Contexte physique	Données pédologiques et géologiques, relief...
Patrimoine bâti	Étude Établissement Publique Loire sur la vulnérabilité du patrimoine bâti dans le val
Biodiversité/Trame verte et bleue	Trame verte et bleue telle que définie dans le SCOT en vigueur SRCE Cartographie des espaces verts ouverts au public (ATU et ville de Tours) Compte-rendu des ateliers menés avec les membres des Conseils de Vie locale et des comités de quartier sur les espaces verts et la place de la nature en ville (mai-juin 2017)
Agriculture	PAC, recensement agricole, etc.
Climat/air/énergie	Données régionales (SRCAE) PCET Données de Lig'Air Plan de Protection de l'Atmosphère Données du service énergie de la métropole
Exploitation du sous-sol	Schéma des carrières
Gestion de l'eau (eau potable/eaux usées/eaux pluviales)	SDAEP 37, SDAGE 2016-2021, SAGE Cher Aval, règlement d'assainissement pluvial
Risques "naturels" (mouvements de terrain, risques de remontée de nappe, risques d'inondations, sismicité, termites...)	Plan de Gestion du Risque inondation 2016-2021 Intégration du nouveau PPRI Val de Tours Val de Luynes Intégration des orientations de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
Risques technologiques (sites et sols pollués/risques industriels/transports matières dangereuses/rayonnement non ionisants...)	Basol, basias, mémoire locale, étude de la métropole sur les rayonnements non-ionisants, etc.

Environnement sonore/olfactif/santé publique/pollution lumineuse	Cartographie Bruit de Tour(s)plus Voies bruyantes Plan d'Exposition aux Bruits de l'aéroport de Tours Saint-Symphorien Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement de la Métropole, etc. Etc...
Déchets	Données du service déchets de la Métropole

Des tableaux Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces, thématiques par thématiques, viendront synthétiser le diagnostic. Les enjeux pour le territoire seront hiérarchisés. De plus, le prestataire établira dans la mesure du possible une cartographie permettant de mieux localiser chacun des enjeux thématiques.

- ⇒ Cette étape se fera en collaboration étroite avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours. Celle-ci mettra à disposition sa connaissance du territoire, les données en sa possession et l'atlas cartographique réalisé dans le cadre du PLU (cf. liste des cartes en annexe).

2.2. Incidences notables du PLU sur l'environnement

Il s'agira d'évaluer les incidences environnementales du PLU, à partir de l'état initial de l'environnement, du PADD, des OAP et du règlement. Le prestataire analysera l'articulation du PLU avec les autres plans et programme.

Seront en outre exposées les incidences notables sur les sites susceptibles d'être touchés par le projet : sites d'urbanisation future et ceux faisant l'objet d'une OAP (une quinzaine de sites au total). Des investigations de terrain seront à prévoir sur les sites les plus sensibles.

Les incidences notables sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement feront l'objet d'une analyse, ainsi qu'une étude d'incidence Natura 2000 compte-tenu de secteurs concernés par cette protection naturaliste au sein du territoire et à proximité.

- ⇒ Un appel à idées "Envies de Loire" sous la forme d'un concours est actuellement en cours sur le linéaire de la Loire dans sa traversée du cœur de la Métropole. Certains aménagements imaginés dans ce cadre pourront trouver leur traduction dans le PLU.

2.3. Justification des choix

Dans le respect des dispositions relatives à l'évaluation environnementale, le prestataire justifiera les choix retenus dans les orientations du PADD et dans leur déclinaison dans le règlement et le zonage.

2.4. Mesures envisagées pour éviter, réduire, compenser

Le prestataire présentera les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement.

2.5. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats

La prestation comprendra une présentation d'indicateurs de suivi, mesurables, en regard des objectifs environnementaux et des objectifs correspondant du PLU (afin d'avoir un état zéro permettant la comparaison dans le temps).

Ces indicateurs devront répondre aux critères suivants : pertinence, disponibilité et mise à jour régulière de la donnée.

2.6. Résumé non technique et description méthodologique

Un résumé non technique sera rédigé pour permettre l'appropriation des enjeux et des incidences du PLU par le grand public. Il permettra de retracer de façon claire et lisible les enjeux environnementaux et l'ensemble de la démarche employée.

3. Organisation de la prestation

Il est demandé au prestataire de fournir une note de méthode précisant les différentes phases envisagées de la mission, un calendrier de réalisation ainsi qu'une proposition financière détaillée.

À l'appui de son offre, le bureau d'études remettra un document donnant la composition de l'équipe qui sera constituée pour en assurer l'élaboration. Chacun des membres de l'équipe fournira un curriculum vitae permettant d'évaluer les capacités professionnelles.

Une liste des références du bureau d'études dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme, notamment en matière de PLU, sera produite.

3.1. Délais

L'arrêt du PLU de Tours est prévu en Février 2018. Ces délais pouvant s'allonger de quelques mois, le bureau d'étude devra s'y adapter.

Le débat sur le PADD a déjà eu lieu.

La première phase démarrerait en septembre pour se terminer en Décembre.

Le calendrier de la seconde phase (incidences notables du PLU sur l'environnement) sera à adapter en fonction de l'avancée du projet. Elle démarrerait à l'issue de la première phase (fin Décembre) pour s'achever en Avril 2018.

Nota bene : il devra également être prévu des modifications ou compléments à apporter à l'évaluation environnementale à l'issue des procédures de consultation et d'enquête publique, avant approbation du document.

Le prestataire présentera les garanties qu'il propose afin d'assurer le respect des délais imposés.

3.2. Avancement et suivi de l'étude

L'Agence d'Urbanisme sera le principal interlocuteur du prestataire. 3 ou 4 réunions pourront avoir lieu en fonction des besoins. Aucune rencontre entre le prestataire et les élus n'est prévue.

Réunion	Objet
1	Lancement de l'étude : méthodologie, calendrier, projet PLU
2	Réunion de travail "état initial de l'environnement"
3	Restitution "évaluation environnementale" pour présentation du projet de PLU
4	1 réunion supplémentaire au besoin

4. Restitution des travaux

Sont prévus au contrat les rapports suivants illustrés de cartographies et de photos :

- L'état initial de l'environnement ;
- L'évaluation environnementale présentant les incidences et les mesures de réduction des impacts du projet sur l'environnement, les indicateurs de suivi ainsi qu'un résumé non-technique.

Rédigés in fine dans le respect de la charte graphique du document PLU, les différents documents (cartes et textes) devront pouvoir être intégrés dans ses différentes pièces constitutives.

4.1. Contenu et format des productions

Les rapports seront au format papier et numérique. Le support numérique comportera les fichiers sources des rapports complets au format PDF. Il comportera aussi les illustrations, cartes et autres fichiers annexes.

Plus précisément sont attendus pour chaque rapport :

- Un fichier assemblé sous word,
- Les fichiers des illustrations
 - au format modifiable, Illustrator, ou projet SIG (QGis, ou ARcGis) avec les tables associées au format shape,
 - au format image non modifiable (jpg ou PDF)
- Un fichier au format PDF ou équivalent.

4.2. Confidentialité

Le titulaire s'engage à ne communiquer aucun renseignement, plan, document ou résultat à des tiers sans autorisation de la Personne Publique, que ces documents aient été remis par le maître d'ouvrage et ses représentants ou par les autres intervenants dans cette opération ou établis par le prestataire. Cette obligation de discrétion vaut aussi pour la teneur verbale ou écrite des séances de travail.

4.3. Propriété des données

Les documents remis à l'occasion de cette prestation seront propriété de l'Agence d'Urbanisme.

Toute utilisation des données fera l'objet d'une demande et d'une négociation avec l'Agence d'Urbanisme.

Annexe 1 : L'atlas cartographique mis à disposition du prestataire par l'Agence d'Urbanisme

Ces cartes sont issues d'un traitement automatisé des bases de données SIG de l'Agence d'Urbanisme. Le prestataire devra en vérifier l'exactitude et éventuellement compléter l'information au regard de ses recherches bibliographiques et de son expertise.

Le relief
Le patrimoine bâti
Les types de sol

La vallée de la Loire dans le patrimoine mondial de l'Unesco

Appellation d'Origine Contrôlée
Aptitude des sols pour l'agriculture
Les enjeux agricoles identifiés à l'échelle du SCoT
L'occupation agricole des sols
Les cultures principales déclarées à la Pac

La trame verte et bleue (cette carte présente la TVB du SCoT que le bureau devra amender)
Le socle de la trame verte et bleue
Les noyaux de biodiversité
Les boisements et cours d'eau
La protection des espaces naturels (znief, Natura 2000)
Natura 2000 (ZPS et ZSC)

La gestion de l'eau (captage AEP, step, bassins versants)
Les risques de remontée de nappes
Les risques naturels
PPRi Val de Loire
Risque de mouvements de terrain
Pollution des sols (basias, basol)

Les infrastructures sonores

Pollution de l'air (cartes lig'air sur les différents polluants)
Consommation d'énergie (lig'air)
Les émissions de gaz à effet de serre (lig'air)

L'orthophoto communale IGN 2014
L'orthophoto (Haute résolution) communale 2013
Fond IGN Scan25

Annexe 2 : Liste des tables SIG à disposition du prestataire

Les tables SIG sont fournies dans le format shape du logiciel ArcGIS utilisé par l'Agence d'Urbanisme en projection EPSG3947 (= RGF93-CC47 zone 6)

Trame verte et bleue

Réservoir de biodiversité
Socle de base de la TVB
Corridors et points de conflit
Natura 2000
Znieff

Agriculture

Potentiel agricole
Sites d'exploitation agricole

Urbanisation

Empreinte urbaine
Zones d'urbanisation futures

Occupation du sol

IFN
Mode d'occupation du sol (1/5000 eme)
IGN : BD Carto, BD Topo, BD Carthage, BD Ortho
Orthophotoplan
Grandes infrastructures de transports
Cadastre DGFIP

Environnement sonore

Cartographie du bruit
Classement des voies bruyantes
PEB...

Eau

Points de captages et périmètres de protection
ZRE
Zones sensibles
Mares

Risques naturels

PPRi en vigueur
Mouvements de terrain
Aléas argiles
Risques sismiques

Risques technologiques

SEVESO
Basias et basol

Patrimoine

Monuments historiques inscrits et classés

Sites inscrits et classés

Petit patrimoine bâti

Secteur sauvegardé, PSMV de Tours

Zppaup